



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-44916>

Département(s) de publication : **16**

Annonce n° **24-44916**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-21346

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 19/03/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Angouleme

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21160015000018

Ville : Angouleme cedex

Code postal : 16023

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 16

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'isolation thermique extérieure des façades Groupe scolaire Cézanne Renoir

Code CPV principal - Descripteur principal : 45321000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les travaux seront décomposés en trois phases et ce sur trois ans (2024, 2025 et 2026: - Phase n° 1 : travaux sur la primaire Renoir et la garderie (1ère partie sur une année) : - Phase n° 2 : travaux sur la primaire Cézanne et le gymnase (2ème partie sur une année) - Phase n° 3 : travaux sur la maternelle Renoir (3ème partie sur une année). Le marché est simple à prix global et forfaitaire. Le marché est conclu de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve. Conformément à l'article R2151-8 à 11 du Code de la commande publique, les candidats doivent proposer une variante obligatoire définie au présent article. La variante fait l'objet d'une présentation et de chiffrages distincts de l'offre de base. Cette variante, solution alternative (se substitue à la solution de base), portera sur l'isolant en laine de bois.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des offres est repoussée au 30 avril 2024, 17h00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/04/2024